



# **STRATÉGIE RELATIVE AUX PÊCHES AUTOCHTONES**

## **RAPPORT ANNUEL 2004 – 2005**

#622665

# TABLE DES MATIÈRES

<b>APERÇU GÉNÉRAL DE LA STRATÉGIE RELATIVE AUX PÊCHES AUTOCHTONES .....</b>	<b>1</b>
Ententes sur la SRPA .....	1
Plans de pêche.....	2
Permis communautaires .....	2
<b>PERSPECTIVE NATIONALE .....</b>	<b>3</b>
Groupes qui ont passé des ententes en vertu de la SRPA.....	4
Dépenses par région 2004-2005 .....	5
Nombre d'emplois en vertu de la SRPA – 2004-2005 .....	5
Programme de transfert des allocations (PTA) .....	6
<i>Contexte .....</i>	<i>6</i>
<i>Budget national pour le PTA .....</i>	<i>6</i>
<b>RÉGION DU PACIFIQUE .....</b>	<b>7</b>
Nombre d'ententes .....	7
Emploi .....	8
Accès à la pêche commerciale .....	8
Projets principaux .....	9
<i>Systèmes de contrôle électronique de la A-Tlegay .....</i>	<i>9</i>
<i>Upper Fraser Fisheries Conservation Alliance (UFFCA).....</i>	<i>11</i>
<i>Conseil des Teslin Tlingit (TTC).....</i>	<i>13</i>
<b>RÉGION CENTRE ET ARCTIQUE.....</b>	<b>15</b>
Plan de travail pour un projet stratégique sur la pêche autochtone – 2004-2005.....	15
Emploi .....	16
Description du projet.....	16
Projet principal.....	20
<i>Contrôle de la pêche du corégone sur le Grand lac des Esclaves – Conseil des     Métis de Hay.....</i>	<i>20</i>

<b>RÉGION DU QUÉBEC .....</b>	<b>22</b>
Nord du Québec.....	22
<i>Entente avec le gouvernement régional de Kativik .....</i>	<i>22</i>
<i>Nombre d'emplois créés.....</i>	<i>22</i>
Sud du Québec .....	22
<i>Ententes sur les pêches .....</i>	<i>22</i>
<i>Formation des pêcheurs Inuit.....</i>	<i>23</i>
<i>Avantages concrets pour les communautés.....</i>	<i>24</i>
<i>Emploi.....</i>	<i>26</i>
<i>Accès commercial.....</i>	<i>26</i>
Projets principaux .....	27
<i>Initiatives commerciales pour la communauté Innu.....</i>	<i>27</i>
Nombre d'ententes et niveau d'emploi.....	28
Accès commercial.....	28
Projets principaux .....	29
<i>Quatre communautés, un « lien commun ».....</i>	<i>29</i>
<b>RÉGION DU GOLFE .....</b>	<b>31</b>
Nombre d'ententes et niveau d'emploi.....	31
Accès commercial.....	32
Projets principaux .....	32
<i>Première nation de Pabineau .....</i>	<i>32</i>
<i>Première nation d'Indian Island .....</i>	<i>33</i>
<i>Première nation de Tobique .....</i>	<i>33</i>
<i>Première nation de Red Bank.....</i>	<i>34</i>
<b>RÉGION DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR.....</b>	<b>36</b>
Nombre d'ententes et niveau d'emploi.....	36
Accès commercial.....	36
Projets principaux .....	37
<i>La nation Innu du Labrador fait l'acquisition de sa première entreprise de pêche..</i>	<i>37</i>
<b>QUESTIONS IMPORTANTES POUR LA SAISON 2004-2005 .....</b>	<b>39</b>
Initiative de mentorat en mer et Initiative de gestion des opérations de pêche .....	39
Incidence des changements climatiques sur les pêches autochtones .....	40

**REMARQUE :**

***L'information que renferme le présent rapport est réputée exacte mais non confirmée. Toute erreur ou omission est involontaire.***

## **Aperçu général de la Stratégie relative aux pêches autochtones**

La Stratégie relative aux pêches autochtones (SRAP) est un programme qui assure la gestion efficace des pêches autochtones conformément à la décision *Sparrow*. Cet arrêt-clé de la Cour suprême du Canada permet de constater, entre autres, que lorsqu'un groupe autochtone établit un droit de pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles, ce droit, après le principe de conservation, a préséance sur tous les autres modes d'exploitation de la ressource.

Conformément à des ententes négociées et d'une durée limitée, les groupes autochtones participent à la gestion des pêches et reçoivent des allocations de poisson et peuvent profiter de possibilités de développement au niveau économique. Le Programme s'applique là où le ministère des Pêches et des Océans (MPO) gère la pêche et là où des revendications territoriales n'ont pas encore été réglées.

### **Ententes sur la SRPA**

Ces ententes ne doivent pas porter atteinte à la position de chaque partie en ce qui concerne les droits des Autochtones. Les ententes négociées dans le cadre de la Stratégie prévoient des allocations susceptibles d'être prélevées par le groupe autochtone, et d'être pêchées en vertu d'un permis de pêche communautaire. Cette allocation est déterminée après consultation avec le groupe pour déterminer ses besoins à des fins alimentaires, sociales et rituelles. On y précise les conditions à inclure dans les permis de pêche communautaire, comme les quantités, les périodes de pêche, les engins et les modes de collecte de données. On peut également y mentionner d'autres arrangements pour la cogestion de la pêche autochtone par ce groupe et par le MPO, comme l'évaluation des stocks, et les projets de valorisation du poisson et de gestion de l'habitat. Les possibilités au niveau de la pêche commerciale et du développement économique peuvent également être négociées dans le cadre de l'entente.

**Plans de pêche**

Ces plans, c'est-à-dire un volet ou une annexe d'une entente selon la SRPA, permettent d'énoncer les niveaux de pêche chiffrés qui ont été négociés et établis à des fins alimentaires, sociales et rituelles.

On y établit les pouvoirs en matière de pêche et les contrôles exercés à cet égard par les membres de la communauté qui ont été désignés. Les allocations permettent d'établir les espèces et les quantités visées, les périodes de pêche et les engins à utiliser.

**Permis communautaires**

Dans le Règlement sur les permis de pêche communautaire autochtone, on établit les modalités de délivrance des permis aux groupes autochtones. Ces permis renferment les conditions établissant les prises par espèce, par engin, par période et par secteur de pêche, et la destination des quantités pêchées. Dans les permis, on définit également les pêcheurs concernés et les exigences en matière de rapports. En règle générale, les conditions d'un permis communautaire découlent du plan de pêche dans le cadre de l'entente relevant de la SRPA. Toutefois, lorsque le MPO ne peut conclure une entente avec une Première nation, on délivre un permis de pêche communautaire. Selon le paragraphe 6(f) de la Politique sur la gestion de la pêche autochtone, les conditions doivent être restreintes et mentionner des allocations fondées sur la dernière offre faite par le MPO avant la fin des négociations.

Les permis de pêche communautaire constituent une façon de procurer aux communautés autochtones la possibilité de pêcher à des fins alimentaires, sociales et rituelles conformément à leurs priorités, tout en intégrant la gestion des pêches autochtones à celle de toutes les autres pêches.

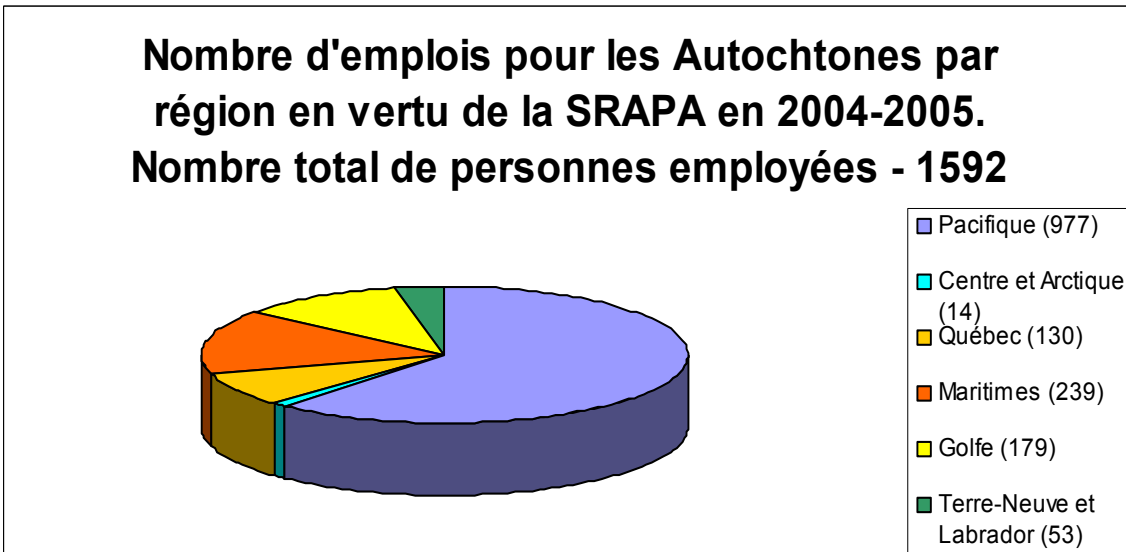
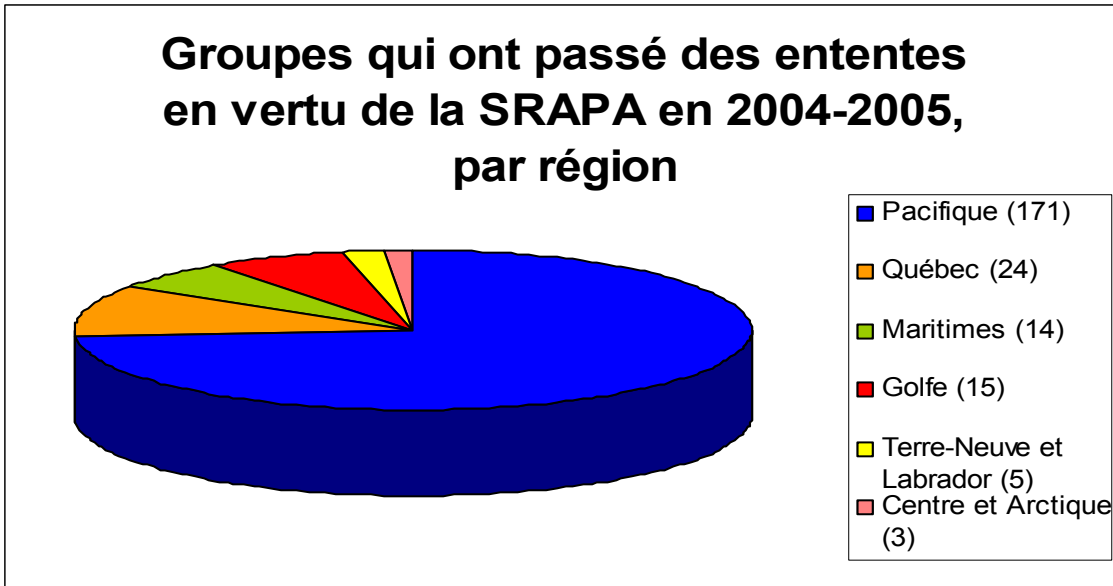
## **Perspective nationale**

La SRPA a été financée à un niveau de 35 221 000 \$ en 2004-2005, budget qui comportait une somme autorisée de 25 221 000 \$ pour les dépenses de cogestion et de 10 000 000 \$ pour le Programme de transfert des allocations (PTA). Une somme de 99 600 \$ incluse dans ce budget au titre du fonctionnement et de l'entretien (F et E) a été réaffectée dans le cadre d'un exercice ministériel; une somme de 79 440 \$ a été transférée au budget de la SRPA à partir du Programme autochtone de gestion de l'habitat dans les régions intérieures (PAGHRI) et des fonds de 320 000 \$ provenant du mandat de cogestion a été transférée au ministère des Affaires indiennes et du Nord ((MAIN) pour l'application du traité avec les Nisga'a. En outre, une somme de 40 000 \$ au titre du F et E a été transférée à Entreprise autochtone Canada, pour financer notre part des coûts d'un atelier, et une somme de 10 000 \$ également au titre du F et E a été transférée au MAIN pour financer le coût d'une réception pour les groupes autochtones. Il en est résulté un budget définitif de 34 830 840 \$. Il y a eu des transactions entre le mandat de cogestion et le PTA au cours de l'exercice, d'où des dépenses définitives de 23 539 054 \$ en cogestion et 10 358 840 \$ pour le PTA. Une somme de 871 400 \$ a été consacrée au F et E et un solde de 61 546 \$ a été relevé en fin d'exercice.

Des ententes et des modificatifs à des ententes, au nombre de 194, ont été paraphés au titre de la SRPA avec 232 groupes autochtones de Colombie-Britannique (C.-B.), du Québec, de la région Centre et Arctique et de la région atlantique du Canada. Bon nombre de ces Premières nations sont financées en vertu d'une entente sous l'égide de groupes comme un conseil tribal, une administration de bassin hydrographique ou d'un conseil autochtone. La région Centre et Arctique n'a pas paraphé d'entente de contribution ces dernières années, mais a plutôt adjugé des projets à des groupes autochtones. Pour la première fois en 2004-2005, cette région a passé des ententes de contribution au titre de la Stratégie avec trois groupes pour une somme globale de 115 000 \$.

Ces ententes ont permis la création de 1 592 emplois saisonniers dans des secteurs comme la transformation et les activités de contrôle et de mise en valeur des ressources. De ce chiffre, 174 gardes-pêche autochtones ont été embauchés dans le cadre de la Stratégie, ont été formés par le MPO et employés par le groupe autochtone. Le reste des emplois, soit 1 418, ont été créés au niveau national dans le secteur de la gestion des pêches (rétablissement de l'habitat, évaluation des stocks, mise en valeur des pêches, etc.) et dans les secteurs de la consultation et du développement économique.

**Groupes qui ont passé des ententes en vertu de la SRPA**





## Dépenses par région 2004-2005

Région	Cogestion – S et C	Cogestion F et E	Mandats – PTA	Total – Mandats
<i>PACIFIQUE</i>	15 817 170,00 \$	400 000,00 \$	5 740 750,00 \$	21 957 920,00 \$
<i>CENTRE ET ARCTIQUE</i>	115 000,00 \$	240 000,00 \$	0,00 \$	355 000,00 \$
<i>QUÉBEC</i>	1 229 734,00 \$	200 000,00 \$	2 388 000,00 \$	3 817 734,00 \$
<i>MARITIMES</i>	2 271 500,00 \$	0,00 \$	175 810,00 \$	2 447 310,00 \$
<i>GOLFE</i>	2 990 650,00 \$	0,00 \$	739 000,00 \$	3 729 650,00 \$
<i>TERRE-NEUVE-ET- LABRADOR</i>	990 000,00 \$	0,00 \$	1 315 280,00 \$	2 305 280 \$
<i>ADMINISTRATION CENTRALE – SRPA *</i>	125 000,00 \$	31 400,00 \$	0,00 \$	156 400,00 \$
<b>DÉPENSES TOTALES</b>	<b>23 539 054,00 \$</b>	<b>871 400,00 \$</b>	<b>10 358 840,00 \$</b>	<b>34 769 294,00 \$</b>
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>34 830 840,00 \$</b>		<b>Non affecté</b>	<b>61 546,00 \$</b>

## Nombre d'emplois en vertu de la SRPA – 2004-2005

RÉGION	GARDES-PÊCHE	AUTRES	TOTAL
PACIFIQUE	46	931	977
CENTRE ET ARCTIQUE	0	14	14
QUÉBEC	7	123	130
MARITIMES	36	203	239
GOLFE	48	131	179
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR	37	16	53
<b>TOTAL</b>	<b>174</b>	<b>1418</b>	<b>1592</b>

## Programme de transfert des allocations (PTA)

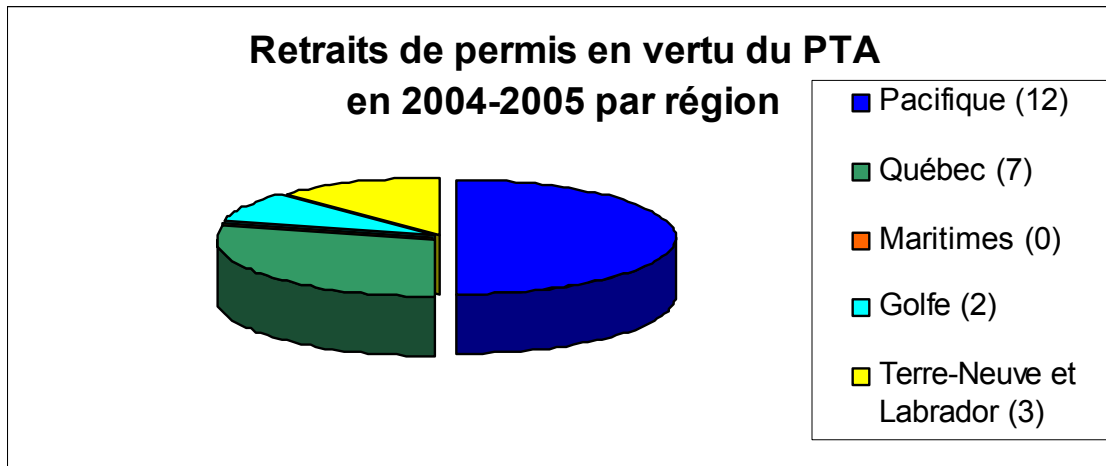
### Contexte

En 1994, la SRPA a été modifiée pour inclure le PTA. Ce programme appuie les groupes autochtones pour les aider à être autosuffisants par une participation aux pêches commerciales. Le Programme facilite le retrait volontaire des permis de pêche commerciale et la délivrance de nouveaux permis aux organisations autochtones admissibles de manière à ne pas intensifier l'effort actuel sur la ressource. Par suite des changements apportés en 1998, le financement peut également être accordé pour l'achat de matériel, comme des bateaux ou les engins nécessaires aux groupes autochtones pour exploiter ces permis. L'admissibilité est limitée aux organisations autochtones qui ont passé des ententes de pêche avec le MPO en vertu de la SRPA. Il s'agit de stimuler le développement économique des Autochtones et de mettre en valeur le savoir-faire dans les pêches.

### Budget national pour le PTA

Comme il a été mentionné ci-dessus, le PTA a été financé à hauteur de 10 358 840 \$ en 2004-2005.

24 permis ont été retirés et le Ministère a acheté ou à contribuer à l'achat de 21 bateaux. En outre, différents quotas, appareils et engins ont été retirés au niveau national.



## **Région du Pacifique**

Le budget principal de la région du Pacifique pour 2004-2005 s'est établi à 21 055 000 \$, ce qui englobait une somme de 15 155 000 \$ pour la cogestion et 5 700 000 \$ pour le PTA. Un supplément de 887 980 \$ pour la cogestion a été attribué et des sommes supplémentaires pour le PTA de 102 000 \$ ont été accordées à partir des fonds pour éventualités de l'administration centrale, pour un budget total révisé de 22 044 980 \$, budget qui comprenait une somme de 400 000 \$ au titre du F et E.

Au cours de 2004-2005, une somme globale de 5 740 750 \$ a été affectée au retrait de permis, de bateaux et d'engins dans le cadre du PTA dans cette région. Une somme supplémentaire de 200 000 \$ au titre du F et E a été payée à un courtier en permis, et une somme de 61 250 \$ en fonds du PTA n'a pas été affectée en fin d'exercice. Une somme de 15 817 170 \$ a été affectée aux ententes de cogestion et un montant de 200 000 \$ a été attribué pour des contrats passés avec les Premières nations, et une somme de 25 810 \$ a été transférée à la région des Maritimes en fin d'exercice.

### **Nombre d'ententes**

Les ententes qui suivent ont été négociées en 2004-2005

- 36 ententes de contribution
- 19 modificatifs aux ententes de contribution
- 46 ententes sur les pêches
- 38 modificatifs sur les ententes sur les pêches
- 1 entente-cadre pour des mesures provisoires
- 1 modificatif à une entente-cadre sur des mesures provisoires
- 1 modificatif à une sous-entente sur la protection et la conservation des ressources
- 1 sous-entente sur les couteaux
- 2 sous-ententes sur les pêches commerciales communautaires
- 1 modificatif à un sous-entente sur l'accès aux pêches commerciales
- 1 entente de financement
- 1 entente sur un bassin hydrographique

Total : 148

## Emploi

En 2004-2005, 46 gardes-pêche autochtones ont été employés sur une base saisonnière. D'autres personnes, soit 931 ont occupé des emplois saisonniers dans le cadre d'autres projets financés en vertu des ententes. Il convient de noter que cette information se fonde sur les rapports définitifs reçus pour 2004-2005, ou en fonction d'estimations préliminaires fournies par le groupe au début de l'exercice.

## Accès à la pêche commerciale

Quatorze permis de pêche commerciale ont été retirés en 2004-2005 dans le cadre du PTA dans la région du Pacifique. Quatre permis ont été attribués aux Premières nations et le reste a été alloué en vertu d'ententes futures dans le cadre de la Stratégie.

### ***Les permis, quotas et bateaux énumérés ci-dessous ont été acquis en vertu du PTA en 2004-2005***

<b>Éléments relevés</b>	<b>Valeur</b>
Oursin rouge (bateau de 10,76 m.)	173 750 \$
Pêche à la senne du hareng	675 000 \$
Pêche de la crevette rose par casier (bateau de 10,62 m.)	533 500 \$
Pêche du crabe par casier (bateau de 10,62 m.)	533 500 \$
Permis de pêche du saumon à la senne (bateau de 22,05 m.)	390 000 \$
Permis et quotas de pêche de la morue charbonnière (bateau de 20,154 m.)	1 455 000 \$
Pêche du crabe au casier (bateau de 9,12 m.)	410 000 \$
Pêche du saumon au filet maillant (bateau de 10,71 m.)	85 000 \$
Permis de pêche du saumon au filet maillant (bateau de 10,71 m.)	85 000 \$
Permis de pêche du saumon au filet maillant (bateau de 11,17 m.)	95 000 \$
Permis de pêche du crabe (bateau de 11,17 m.)	590 000 \$
Permis de pêche du saumon à la senne (bateau de 21,38 m.)	450 000 \$
Permis de pêche du saumon au filet maillant (bateau de 10,36 m.)	85 000 \$
Pêche de l'oursin rouge (bateau de 10,50 m.)	180 000 \$
Coordonnateur des permis	200 000 \$
<b>Total</b>	<b>5 940 750 \$</b>

## **Projets principaux**

### ***Systèmes de contrôle électronique de la A-Tlegay***

La A-Tlegay Fisheries Society a été constituée en 1999 et englobait un groupe de cinq Premières nations : Wei Wai Kum, We Wai Kai, Tlowitsis, Kwiakah et Comox. Cette société comprend 2 100 personnes et un territoire qui s'étend du cours inférieur du détroit de Johnstone au Sud jusqu'à la Vallée Comox.

Étant donné le nombre d'adhérents, le potentiel de pêche important et un budget limité, la A-Tlegay Fisheries Society recherchait un moyen rentable de contrôler et déclarer les prises de saumon du Pacifique à des fins alimentaires, sociales et rituelles. L'entreprise a communiqué avec le MPO dans le but d'établir un système de déclaration électronique des données qui exercerait un suivi sur les prises (toutes les espèces) pour donner l'information suivante : les espèces capturées, le nom des pêcheurs, la date de la capture, le lieu de pêche, le nom du bateau, la catégorie d'engin et le lieu de distribution. Dans le cadre de la demande, l'entreprise a également demandé l'instauration d'un système de permis qui lui permettrait d'exercer un suivi sur ceux qui pratiquent la pêche dans ces territoires traditionnels, par bande affiliée.

En 2000, le MPO, en collaboration avec la A-Tlegay, a élaboré une base de données sur l'accès à l'information sur logiciel Microsoft Access pour combler ses besoins en la matière. Les fonds pour financer le projet ont été répartis entre le MPO, l'entreprise, cette dernière fournissant la majorité des ressources financières. Dans le cadre de ce projet, on pouvait se servir d'un logiciel servant à recueillir de l'information sur les pêches à des fins alimentaires, sociales et rituelles à l'aide d'un assistant numérique, ce qui offre l'avantage de recueillir des données et de les stocker électroniquement tout en étant sur le terrain. On pouvait ainsi télédécharger les données par satellite ou par liaison téléphonique vers la base de données de l'entreprise et les exporter directement vers le système des opérations des pêches du MPO pour permettre au personnel d'y avoir recours. Essentiellement, le système de déclaration électronique permet de diminuer la charge de travail du personnel de l'entreprise en permettant de produire automatiquement des permis de pêche séquentiels automatiquement et d'enregistrer l'information sur les prises en fonction de chaque permis. Ce système devait permettre à l'entreprise d'assurer un suivi des prises à la minute près.

La A-Tlegay Society utilise ce système de façon suivie depuis 2000 et l'a perfectionné au fil des ans pour répondre davantage à ses besoins. Parmi ces perfectionnements, on peut citer l'élaboration de rapports de pêche globaux et le remplacement d'ordinateurs portables encombrants par des assistants numériques (PDA) pour l'utilisation sur le terrain.

Au fur et à mesure du perfectionnement de ce système de déclaration électronique et de sa diffusion chez les autres Premières nations de la province, on s'est de plus en plus intéressé à ce système. Actuellement, neuf bandes y font appel sur la côte Sud, la côte du Centre et le long du cours inférieur du fleuve Fraser. D'autres bandes ont exprimé un intérêt à cet égard sur la côte Nord et à l'intérieur de la C.-B., le long du fleuve Fraser.

L'intérêt manifesté par cette entreprise envers ce système a eu une incidence positive sur une diminution de sa charge administrative, pour procurer des données à jour sur les prises et sur un suivi à cet égard pour établir un système universel et exploitable par d'autres groupes des Premières nations.



*Contrôleur de la A-Tlegay à bord d'un bateau de pêche à la senne du saumon enregistrant des prises sur son PDA*

**Upper Fraser Fisheries Conservation Alliance (UFFCA)**

En 2001, on a évoqué la version « groupe d'intérêts pour les pêches » faisant intervenir les Premières nations du cours supérieur du Fraser et le MPO. L'établissement d'un tel groupe résultait d'intérêts communs que les groupes des Premières nations de cette zone partageaient en ce qui concerne les ressources aquatiques du secteur, et tenaient compte également de leur souhait de s'assurer que les ressources soient gérées de façon durable, des défis que chaque groupe devait surmonter en ayant accès à ces ressources, et de leur identité culturelle unique à cet égard. En outre, les groupes souhaitaient mettre en œuvre des initiatives favorisant le développement d'un potentiel technique et scientifique, dont la réalisation pouvait être plus efficace par la collaboration par rapport à un travail en vase clos. Dans le cadre de réunions suivies, le groupe a adopté le titre de Upper Fraser Fisheries Conservation Alliance (UFFCA) pour servir de tribune technique « spéciale » dans le cadre de laquelle le personnel technique et stratégique des Premières nations de cette zone pouvait se réunir pratiquement chaque mois. Ce groupe a pu élaborer un énoncé de vision, des objectifs, et a mis l'accent sur une démarche fondée sur les bassins hydrographiques pour sa planification et ses activités plutôt que d'adopter une approche fondée sur des limites territoriales, étant donné l'accent placé par le groupe sur les aspects techniques. En général, les réunions portaient sur des discussions liées aux aspects techniques concernant les ressources halieutiques du cours supérieur du Fraser et étaient accessibles à toutes les personnes qui souhaitaient y participer. Le MPO a maintenu sa participation au processus d'établissement du groupe et procure un soutien suivi pour les tribunes de la UFFCA.

Les Premières nations du cours supérieur du Fraser ont reconnu le besoin d'établir le potentiel requis pour participer plus efficacement à tous les aspects de la gestion des pêches dans cette zone. En outre, il a été reconnu par le MPO et les Premières nations qu'il y avait un manque flagrant de données sur les ressources halieutiques dans cette zone, et que si cette carence était corrigée, le potentiel existait pour assurer une gestion plus efficace et plus viable de ces ressources. Les Premières nations de cette zone envisagent de poursuivre ces deux objectifs (c'est-à-dire une participation accrue à la gestion suivie des pêches et combler les écarts au niveau des données scientifiques) comme priorités conformes à leurs intérêts. Pour pouvoir établir et faciliter la réalisation des objectifs de la UFFCA en ce qui concerne le développement d'un potentiel et une participation aux initiatives scientifiques et à leur gestion, on a senti le besoin d'élaborer un plan stratégique. Le MPO a d'abord fourni les fonds à cette fin, qui ont été par la suite administrés par le Conseil tribal Carrier Sekani, qui a parachevé ce plan. Pour pouvoir cibler cette tâche de façon raisonnable, étant donné le temps et les ressources financières limités, seules les ressources anadromes du bassin hydrographique du cours supérieur du Fraser ont été envisagées. Toutefois, il convient de noter que l'UFFCA se préoccupe également

de la gestion viable et de la conservation de l'ensemble des ressources aquatiques.

Les membres de l'UFFCA ont déterminé que la zone géographique envisagée dans ce plan engloberait le fleuve Fraser et tous ses tributaires à partir des eaux en amont du fleuve jusqu'à sa confluence avec la crique Deadman. Pour les besoins du plan, la zone géographique a été répartie en cinq sous-unités de bassins hydrographiques qui englobent les sous-bassins plus importants jusqu'au Fraser. Une description approfondie des stocks anadromes dans chaque sous-unité et les tendances récentes en matière d'échappée pour chaque stock ont été communiquées. Un sommaire technique a été fourni pour chaque sous-unité qui donne un aperçu des activités de gestion suivies sur une base annuelle ou périodique, notamment au sujet des programmes internes pour l'habitat et l'application de la loi. Un sommaire a été préparé pour évaluer les sources et l'importance des ressources financières pour ces programmes, de même que pour la nature et les sources en matière de ressources humaines qui sont requises pour entreprendre ces activités.

Dans le Plan, on fait des propositions sur l'élaboration de volets particuliers en matière d'infrastructure au sein de l'UFFCA et quant aux mécanismes correspondants de gouvernance qui permettrait à l'Alliance de réclamer et d'administrer les ressources financières au nom des Premières nations du cours supérieur du Fraser et d'embaucher le personnel et de le maintenir en place. On a donné suite à deux des principales recommandations à court terme du Plan. Il s'agit entre autres de la présentation d'une proposition à la BC Capacity Initiative pour établir un cours de formation de technicien des pêches sur le terrain pour les Premières nations, et embaucher un coordonnateur associé, et une proposition destinée au Programme fédéral de gestion autochtone des ressources aquatiques et des océans (PGARAO). Au début de 2005, l'Alliance a présenté une proposition au MPO dans le cadre de ce programme. En mars, l'Alliance est devenue une société en vertu de la *BC Society Act*, ce qui lui a permis de recevoir des fonds du PGARAO. L'Alliance a réussi à conclure une entente de financement pluriannuel dans le cadre du Programme avec le MPO pour lui permettre de poursuivre sa mission et réaliser ses objectifs.

Pour obtenir d'autres renseignements sur l'UFFCA, prière de consulter le site [www.uffca.ca](http://www.uffca.ca).



**Conseil des Teslin Tlingit (TTC)**

Cette petite communauté située près du cours supérieur du fleuve Yukon a mis en œuvre un plan de gestion unique axé sur la collectivité visant à favoriser l'échappée du saumon quinnat vers les tributaires dans le territoire traditionnel du Conseil. Depuis 1994, le TTC a observé des jours « des jours de conservation » au cours desquels la communauté retire ses filets pendant deux jours par semaine au cours de la saison de pêche du quinnat. Au cours de cette période, et à la demande du Conseil, on en a tenu compte dans le permis de pêche communautaire autochtone délivré par le MPO. Il a collaboré étroitement avec ses membres pour assurer une conformité volontaire et a obtenu un appui intégral par la formation, la communication et à l'aide d'un leadership dynamique. Ces jours voués à la conservation sont une source de fierté pour le Conseil et la Première nation a fait part de sa stratégie de conservation proactive à des tribunes régionales, nationales et internationales, y compris auprès du World Fisheries Congress. Le Conseil a pu y participer en partie grâce à la SRPA en 2004-2005.

En outre, dans le cadre d'ententes de financement de la Stratégie, le Conseil a entrepris des projets restreints d'évaluation des pêches sur les rivières et cours d'eau en amont de la section du réseau hydrographique du fleuve Yukon C.-B., comme les rivières Gladys, Jennings, Morley et Swift. Outre cette liste croissante de projets réalisés avec succès par le Conseil, on peut citer des études préliminaires d'habitat, le dénombrement de saumons adultes et le prélèvement d'ADN. En 2004-2005, le Conseil a mené à terme la documentation des connaissances traditionnelles et a intégré cette information à un système d'information de gestion.

Cette démarche unique en vue d'assurer une cogestion efficace et respectueuse des pêches peut faciliter la conservation à long terme en encourageant la planification stratégique communautaire, sur des bases scientifiques, tout en intégrant les connaissances traditionnelles autochtones.



*Frank Sidnet et Darren Sidney du Teslin Tlingit Council prélèvent les écailles d'un saumon quinnat dans un tributaire du cours supérieur du fleuve Yukon.*



*Préparatifs en vue de remettre à l'eau un saumon quinnat*

## Région Centre et Arctique

En 2004-2005, la région Centre et Arctique exploitait un budget annuel de 240 000 \$ pour la SRPA, entièrement au niveau du F et E. Vers la fin de l'exercice, une somme supplémentaire de 115 000 \$ pour financer la cogestion au niveau des S et C a été prélevée de la réserve de l'administration centrale pour des ententes de contribution avec trois groupes autochtones.

En 2004-2005, la région Centre et Arctique disposait d'un budget annuel au titre de la Stratégie de 240 000 \$. La plupart des ressources (210 000 \$) ont été affectées à des projets de pêche communautaire et une somme de 30 k\$ a été affectée à des consultations avec les Premières nations, y compris le financement du Great Slave Lake Advisory Committee (GSLAC). En outre, une somme de 115 000 \$ a été affectée à trois organisations autochtones dans le cadre d'ententes de contribution pour acheter du matériel en vue de projets futurs dans le cadre de la SRPA. Le gouvernement du territoire d'Akaiicho a affecté 54 000 \$ à un bateau, à un quai et à la construction d'un hangar pour loger le bateau et le matériel. La Première nation Lutsel K'e a alloué 32 000 \$ à la remise en état d'un bateau et a acheté le matériel nécessaire pour construire un hangar, tandis que le Conseil des Métis d'Hay River a affecté 29 000 \$ à l'achat d'un bateau et du matériel pour la construction d'un garage et d'un hangar.

### **Plan de travail pour un projet stratégique sur la pêche autochtone – 2004-2005**

Travailleurs du secteur de la pêche communautaire : 2004/05 T.N.-O.

Premières nations Métis :

Conseil des Métis d'Hay River	30 000 \$
Conseil des Métis de Fort Smith	4 000 \$

Premières nations d'Akaiicho :

Deninu Kue	15 000 \$
Premières nations Lutsel Ke	45 000 \$

Première nation Deh Cho :

Bande Dene Deh Gah Gotie	14 000 \$
Bande Dene Kakisa	7 000 \$
Bande Dene Sambaa Ke	20 000 \$

Coordonnateur/technicien de la SRPA	65 000 \$
-------------------------------------	-----------

Moniteur/technicien de la SRPA	10 000 \$
--------------------------------	-----------

Consultations/cogestion (GSLAC)	30 000 \$
---------------------------------	-----------

<b>Total</b>	<b>240 000 \$</b>
--------------	-------------------

## **Emploi**

Le programme de la SRPA a permis de créer 732 jours-personnes d'emploi ou près de trois années-personnes. Quatorze travailleurs autochtones ont été employés en saison.

## **Description du projet**

Les travailleurs de terrain communautaires embauchés par les sept organisations autochtones dans cette communauté devront favoriser les initiatives de cogestion à ce niveau. Le programme établira des interactions entre les bandes Dene, les organisations Métis, et des conseils de gestion, pour permettre la collecte de données sur la récolte, améliorer la manutention du poisson et les pratiques de transformation, promouvoir la sensibilisation aux principes de conservation et les projets de gestion concertée des pêches.

Les projets de gestion concertée portent sur les éléments suivants :

- I. Promouvoir la cogestion des pêches en rétablissant le potentiel nécessaire dans les différentes organisations autochtones avec lesquelles nous pouvons collaborer.
- II. Évaluer les stocks de poisson, qui ont une importance pour les Autochtones, par des études sur l'étiquetage et la recapture, le dénombrement par les passes migratoires en gradins, l'échantillonnage pour déterminer l'âge et les données sur la croissance et la mesure du taux de prise par unité d'effort.
- III. Délimiter les stocks par des programmes d'identification.
- IV. Faire des enquêtes dans les communautés pour recueillir de l'information sur les prises et s'inspirer des connaissances traditionnelles en ce qui concerne les stocks et les régimes de pêche.
- V. Faire participer les communautés autochtones pour trouver des solutions à des problèmes de gestion.
- VI. Mener des études sur les connaissances traditionnelles au niveau écologique pour améliorer les études scientifiques et y suppléer.
- VII. Offrir des possibilités d'apprentissage pour améliorer les connaissances sur les protocoles de gestion des pêches chez les travailleurs communautaires, et réciproquement, faire comprendre au personnel du MPO les connaissances traditionnelles au niveau écologique.

**Sous-projets – 2004-2005****Pêches du Grand lac des Esclaves (adjudication d'un contrat à la nation Métis de Hay River, à la Première nation Deninu Kue et à la Première nation Lutsel Ke)**

Les ressources halieutiques du Grand lac des Esclaves sont partagées par les Autochtones, les pêcheurs commerciaux et sportifs. Au moins six communautés autochtones exploitent directement les stocks de poisson pour leur subsistance et plus de 90 p. 100 des participants à la pêche commerciale dans ce lac sont d'origine autochtone, bien que bon nombre d'entre eux ne pourraient bénéficier des revendications qui sont actuellement cours de négociation dans les territoires du Nord-Ouest. Tous les exploitants de la ressource sont représentés au sein du GSLAC qui représente tous les groupes d'utilisateurs du lac et cogère les pêches en formulant des recommandations au MPO.

Parmi ces objectifs :

- Former les travailleurs de terrain des communautés autochtones à la cueillette de données utiles pour la gestion des pêches sur ce lac par le MPO, les cogestionnaires autochtones et le GSLAC;
- contrôler l'état des stocks de corégone et d'autres espèces en mesurant la taille et en établissant l'âge du poisson et recueillir de l'information sur le taux de prise par unité d'effort et la composition des prises commerciales par espèce;
- contrôler la récolte par les différents groupes d'utilisateurs.

Le Conseil des Métis de Hay River a embauché par contrat deux travailleurs de terrain saisonniers pour participer à la collecte de données sur le lac et dans deux lieux de pêche intérieure. L'étude portait sur l'échantillonnage de 1 000 corégonnes dans les installations relevant de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce (OCPED) et sur l'affectation d'observateurs à bord des bateaux de pêche commerciale. Des données ont été recueillies sur le taux de prises par unité d'effort et sur la composition des prises par espèce, de même que sur le taux de sélection, outre de l'information sur les engins et la taille de l'équipage.

La Première nation Lutsel K'e a à nouveau embauché deux travailleurs qui devaient faire un relevé des pêcheurs sportifs en activité dans le bras Est du Grand lac des Esclaves. La Première nation a également mené à terme l'enquête sur la pêche alimentaire autochtone d'une année qui donne des statistiques sur la récolte utiles pour la gestion et l'allocation des ressources halieutiques.

**ii. Bande Dene Deh Gah Gotie, Fort Providence**

L'entreprise Digaa Enterprises Ltd. a eu pour contrat d'embaucher un contrôleur de la récolte qui a recueilli des statistiques pour la pêche alimentaire autochtone de Fort Providence, qui est pratiquée sur le fleuve Mackenzie et sur la rivière Horn. Le relevé a permis de fournir des données pour huit années à la communauté.

**iii. Nation Métis de Fort Smith**

Un travailleur de terrain a eu pour contrat de faire un relevé de la récolte pour la pêche alimentaire de la Première nation sur la rivière des Esclaves d'août à octobre. Le relevé a permis de fournir des données sur la récolte de l'inconnu en période de frai et sur d'autres espèces.

**iv. Bande Dene Sambiaa Ke, Lac Trout**

La bande a eu pour contrat de contrôler la pêche sur le lac Trout et sur les rivières Moose et Island, et notamment les activités des clients de leur camp de pêche. Deux travailleurs saisonniers ont été embauchés pour patrouiller le lac au cours des mois d'été.

**v. Première nation Ka'a'gee Tu, Kakisa**

Des échantillons selon la taille et l'âge du corégone ont été prélevés de prises commerciales sur les lacs Kakisa et Tathlina. Ces données ont été recueillies pendant une période de 13 ans et ont été analysées, interprétées et ont servi à la gestion de la pêche. Le MPO entretient de bons rapports avec la bande et a collaboré avec elle pour évaluer certains problèmes récents en ce qui concerne les stocks de corégone.

**vi. Coordinatrice/technicienne de la SRPA**

La coordination globale du programme a été facilitée par une finissante du programme sur la technologie des ressources renouvelables. Cette personne avait pour responsabilité de superviser les programmes de la SRPA avec différents groupes autochtones. Elle a formé et supervisé des travailleurs saisonniers pour s'assurer que les données étaient recueillies selon les protocoles de gestion courants des pêches et qu'elles étaient enregistrées de façon précise et concise. La coordinatrice a supervisé l'organisation et l'analyse informatisée des données recueillies au cours des différentes études communautaires et a participé à la préparation des rapports. Elle a présenté les résultats des programmes aux organisations autochtones et aux comités de gestion et a mené deux séances de formation en conservation dans les écoles communautaires.

**vii. Le Great Slave Lake Advisory Committee (GSLAC)**

Le GSLAC a formulé des recommandations au MPO sur la santé et le maintien des stocks de poisson et sur la gestion des pêches sur le Grand lac des Esclaves. Les membres votants représentent les Premières nations Dene et Métis qui exploitent le lac de même que les industries de la pêche sportive et commerciale et les pêcheurs sportifs. Les membres votants représentent le MPO, le gouvernement des T.N.-O. et l'OCPED.

**Projet principal*****Contrôle de la pêche du corégone sur le Grand lac des Esclaves – Conseil des Métis de Hay***

Le MPO a collaboré avec le Conseil des Métis de Hay River depuis la mise en œuvre du programme de la SRPA. Ce conseil a permis aux fils des ans de fournir un appui à notre contrôle des pêches commerciales et de subsistance sur ce lac en embauchant des techniciens saisonniers. Le programme de contrôle comprend ce qui suit :

- L'échantillonnage du corégone au niveau commercial pour relever la taille et les classes d'âges;
- des études d'évaluation des stock en fonction des filets maillants à maillage multiple;
- l'affectation d'observateurs à bord de bateaux de pêche commerciale;
- l'évaluation des remontes de fraie qui sont importantes pour les différentes pêches à des fins alimentaires.

En 2004-2005, le Conseil des Métis de Hay River a passé un contrat avec un pêcheur commercial, avec un exploitant de bateau de pêche et avec des travailleurs saisonniers pour effectuer une étude de sélectivité du filet maillant dans le bassin hydrographique de l'Ouest du Grand lac des Esclaves. Il a également prélevé des échantillons pour vérifier la précision de notre programme d'échantillonnage des usines, de même que de l'échantillonnage du corégone provenant de différentes zones administratives du lac.

Les données recueillies dans le cadre de ces études ont été analysées et interprétées par les biologistes responsables de la gestion des pêches et de l'évaluation scientifique des stocks au MPO et ont été présentées au GSLAC. Elles ont été utiles au Comité pour lui permettre de formuler des recommandations réfléchies au MPO sur la gestion des pêches dans ce lac.

Le Conseil des Métis de Hay River nous a aidé à élaborer une base de données à long terme sur la taille et les classes d'âge du corégone de 1975 jusqu'à aujourd'hui. D'après ces données, le Secteur des sciences du MPO élabore un modèle qui permettra de prédire le dynamisme des classes d'âges des stocks de corégone, c'est-à-dire un outil très utile pour les futurs cogestionnaires des pêches.





*Un observateur relève des prises de la pêche commerciale à bord d'un bateau de pêche sur le Grand lac des Esclaves.*



*Great Slave Lake Advisory Committee – 2004*

## **Région du Québec**

En 2004-2005, la région du Québec disposait d'un budget de 3 818 030 \$ pour la SRPA qui englobait un financement complémentaire de 240 030 \$ de l'administration centrale pour la cogestion et une somme de 138 000 \$ pour le PTA. Une somme de 200 000 \$ de ce mandat était destinée au F et E pour un contrat avec le Centre spécialisé des pêches de Grande-Rivière.

De ce chiffre, une somme de 1 429 734 \$ était réservée à des ententes et à des contrats de cogestion tandis qu'une somme de 2 388 000 \$ était affectée à l'achat d'entreprises de pêche dans le cadre du PTA. On relevait en fin d'exercice un solde non affecté de 296 \$.

### **Nord du Québec**

#### ***Entente avec le gouvernement régional de Kativik***

L'entente avait pour objectif de protéger, de conserver et de gérer sur une base annuelle les ressources halieutiques marines dans la région de Nunavik, et notamment les stocks de beluga, deux populations qui sont sur la liste des espèces en péril du Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada.

#### ***Nombre d'emplois créés***

L'entente prévoit le recrutement de 16 membres, notamment un coordonnateur, un secrétaire administratif, un adjoint administratif, sept agents des ressources renouvelables, quatre techniciens des ressources renouvelables et deux agents communautaires Inuit; tous ces emplois étaient saisonniers. Le coût total du projet s'établissait à 480 000 \$.

### **Sud du Québec**

#### ***Ententes sur les pêches***

Au cours de l'exercice 2004-2005, il y a eu regroupement ou restructuration de la plupart des communautés Inuit, au nombre de sept, qui ont paraphé des ententes au titre de la SRPA avec le MPO. Pour d'autres, comme la communauté Uashat, il s'agissait d'une année de grandes acquisitions, et de possibilités intéressantes pour les entreprises de pêche sur le marché.

Il importe de mentionner que les communautés Uashat et Betsiamites doivent encore acquérir un nombre important de permis et de bateaux. Dans la région du Québec, les fonds disponibles en vertu du PTA autochtone sont répartis également (sur une période d'environ cinq ans) entre les communautés.

En 2004-2005, six ententes signées en 2003-2004 ont été mis en œuvre avec les sept communautés Inuit. Cinq d'entre elles étaient d'une durée de deux ans, pour se terminer en 2005-2006; la sixième a été signée pour une période trois ans, pour se terminer en 2006-2007.

Cette année, la plupart des ressources financières disponibles ont été affectées à l'embauche de coordonnateurs des pêches, et à la formation théorique et pratique (diplôme d'étude professionnel en pêche). Une partie importante a été attribuée au PTA pour l'achat d'entreprises de pêche. Cinq communautés ont embauché un consultant pour les aider à regrouper ou restructurer leurs entreprises de pêche. Comme il a été mentionné précédemment, au cours des cinq dernières années, la plupart des communautés Inuit ont dû parfois assumer une part de responsabilité de plus en plus importante en matière de pêche. Une aide extérieure est par conséquent souhaitable : dans certains cas pour atténuer une rotation continuelle au sein des conseils de bande (et par conséquent des remplacements fréquents de personnes affectées aux pêches) et pour palier à un manque de connaissance. Malgré tout, les Inuit ont fait des progrès impressionnants en ce qui concerne la gestion et la rentabilité de leurs pêches.

### ***Formation des pêcheurs Inuit***

C'est le programme de formation qui constitue l'un des volets fructueux chez les Inuit, en collaboration avec le Centre spécialisé des pêches de grandes rivières (CSP). Deux séances de formation ont été offertes aux Inuit chaque année depuis l'an 2000, afin de perfectionner leurs compétences. Jusqu'à présent, 110 Inuit ont suivi ce programme. Réparti sur plusieurs années, le programme de formation de 1 400 heures permet aux participants d'acquérir une formation sur les pêches reconnues par le ministère de l'éducation et adaptée à leurs besoins. Ils peuvent suivre des cours de mécanicien de moteurs marins, de travail général au pont, obtenir un brevet de capitaine, ou suivre un cours de planification et de gestion des pêches. Ceux qui réussissent le programme reçoivent un *Diplôme d'études professionnelles en pêche*.

### **Avantages concrets pour les communautés**

La communauté Uashat a maintenant à sa disposition deux équipages autochtones complets et formés, dont deux titulaires de brevet de capitaine. Des enseignants autochtones sont également embauchés par le CSP. Les étudiants sont supervisés chaque jour par un autochtone qui a le grade de capitaine de classe 4 qui a obtenu son diplôme du CSP en 2001. En outre, la formation est donnée à une école Uashat à Sept-Iles, endroit stratégique pour les Inuit de la Côte-Nord. Ainsi, les étudiants de l'Est et de l'Ouest de cette région peuvent avoir facilement accès à ce programme. Tous les étudiants sont logés dans des pensions de famille jusqu'à huit semaines.

Cette année, 60 pêcheurs Inuit provenant des sept communautés ont participé à un ou à plusieurs des cours de formation énumérés ci-dessous. Le coût est assumé par le MPO et les cours sont donnés par le CFP de Sept-Iles.

Programme	Heures de cours	Nombre de candidats ayant terminé le programme
Travail général au pont		
Groupe 1	150 heures	20
Groupe 2	180 heures	33
Mécanique	210 heures	10
Professionalisation		
Groupe 1	96 heures	12
Groupe 2	81 heures	14
Certificat de capitaine de catégorie IV	255 heures	6
Gestion et planification	195 heures	10
Certificat restreint de radio-téléphoniste – Commercial et maritime (radiotéléphonie)	26 heures	2*

\* Ces deux candidats ont été inclus dans un groupe non-autochtone.



*Pêcheurs Inuit qui apprennent comment réparer un filet en classe*



*On apprend à lire une carte de navigation*

**Emploi**

En 2004-2005, dans le cadre d'ententes en vertu de la SRPA dans le Sud du Québec, 114 Autochtones ont été employés de 10 à 34 semaines chacun.

**Accès commercial**

En 2004-2005, la région du Québec a participé financièrement à l'achat des permis commerciaux qui suivent, dans le cadre du PTA :

<b>Permis commercial</b>	<b>Bateau</b>	<b>Communauté</b>	<b>Contribution</b>
Crabe des neiges et buccin	Bateau inclus	Betsiamites	700 000 \$
Buccin et mactre de Stimpson	Bateau inclus	Uashat	240 000 \$
Rénovation de bateau		Uashat	60 000 \$
Mactre de Stimpson	Bateau inclus	Uashat	500 000 \$
Buccin et homard	Bateau et engins inclus	Mamit Innuat	100 000 \$
	Paiement sur un bateau	Mamit Innuat	188 000 \$
	Contribution pour un bateau	Natashquan	300 000 \$
	Contribution pour un bateau	La Romaine	300 000 \$
<b>Total</b>			<b>2 388 000 \$</b>



## Projets principaux

### ***Initiatives commerciales pour la communauté Innu***

Un troisième projet de film a été parachevé au cours de la présente année par la communauté Uashat. En 2003-2004, le premier film a été produit sur la pêche du crabe. En 2004-2005, un DVD sur la pêche de la crevette a été produit. Le dernier ajout est un documentaire sur la pêche des Inuit sur la Côte-Nord.

Une autre réussite cette année : Il s'agit d'une initiative de la communauté Uashat en vue d'acheter une entreprise de pêche en partenariat avec une autre communauté. Les communautés Uashat et Betsiamites ont acquis une entreprise de pêche d'une valeur de deux millions de dollars. Les Uashat ont pris l'initiative, ce qui a eu une incidence positive sur les Betsiamites, étant donné que cette communauté a connu des retards pour acquérir des permis. Les deux communautés ont créé un partenariat général soit « *Les pêcheries Nitshimau* » pour leur permettre de gérer conjointement des permis commerciaux (crabe des neiges, pétoncle, buccin et autres espèces).

L'initiative des Uashat a coïncidé avec le fait que le MAIN ne subventionnait plus les communautés qui achetaient des entreprises de pêche et que ces communautés perdaient un partenaire financier important. Il est donc vraisemblable que d'autres communautés suivront cet exemple à l'avenir (c'est-à-dire d'autres possibilités d'association de ce genre qui sont en cours de discussion au moment de la rédaction du présent document).



*Le Chasseur d'Écume*, bateau à vocation multiple de 47 pieds  
Propriété des *Pêcheries Nitshimau* (Uashat et Betsiamites)

## **Région des Maritimes**

Le budget de fonctionnement total dans le cadre de la SRPA pour la région des Maritimes en 2004-2005 s'établissait à 2 421 500 \$. Une somme de 350 000 \$ a servi à financier le Native Council of Nova Scotia (NCNS), et le solde soit 2 071 500 \$ a été affecté à des ententes avec 13 Premières nations. L'ensemble des ressources financières pour ces groupes était destiné à des ententes de cogestion. Une somme de 200 000 \$ du financement pour le NCNS était destinée à des projets de cogestion. Le reste, soit 150 000 \$, devait servir à faciliter l'accès commercial à ce groupe. En fin d'exercice, cette région a reçu un supplément de 25 810 \$ de la région du Pacifique qui a été fourni au NCNS pour avoir accès à la pêche commerciale.

### **Nombre d'ententes et niveau d'emploi**

En 2004-2005, des ententes au titre de la Stratégie ont été signées avec le NCNS, et avec 13 Premières nations dans la région des Maritimes. Dans le cadre de ces 14 ententes, 36 gardes-pêche autochtones ont été employés pendant 180 mois, et près de 200 travailleurs autochtones ont été employés pendant 852 mois à d'autres projets.

### **Accès commercial**

Le mandat du PTA pour la région des Maritimes en 2004-2005 se chiffrait à 150 000 \$. Vers la fin de l'exercice, une somme supplémentaire de 25 810 \$ a été fournie par un prélèvement des fonds excédentaires de la région du Pacifique. La totalité de la somme a été affectée au financement des coûts associés à la construction d'un nouveau bateau pour le NCNS.

**Total** **175 810 \$**



## **Projets principaux**

### ***Quatre communautés, un « lien commun »***

La SRPA a du succès dans le bassin hydrographique du fleuve Saint John. Les communautés des Premières nations de Woodstock, d'Oromocto, de Kingsclear et Tobique en partenariat avec le MPO, la région des Maritimes, et la Division de l'écologie des populations ont partagé un objectif commun en ce qui concerne la mise en œuvre de cette stratégie. Dans ce programme, le personnel des Premières nations constitue un élément essentiel de la recherche scientifique et des études d'évaluation de la rivière St-Jean et des rivières Nashwaak et Tobique, pouvant englober la Rivière saumon à l'intérieur de la baie de Fundy, ont été effectuées. Bien que la SRPA ne soit pas un programme nouveau, la façon dont ces techniciens, avec l'appui des chefs et des conseils, ont pu collaborer avec le MPO, et élément plus important, les uns avec les autres, démontre sans ambiguïté la façon dont nous pouvons collaborer en vue d'en arriver à une meilleure compréhension et à une meilleure gestion de nos ressources naturelles.

**Première nation de Woodstock** – Sept techniciens participant à des études de densité concernant la pêche à l'électricité sur les rivières Nashwaak et Big salmon, ont participé au marquage des juvéniles à l'installation de biodiversité de Mactaquac.

**Première nation d'Oromocto** – Six techniciens ont participé à différents projets sur la rivière Nashwaak, à la pose de trappes rotatives hélicoïdales, à l'établissement de barrières de dénombrement à des fins d'évaluation, à la collecte d'échantillons sur les stocks géniteurs et à d'autres projets de recherche.

**Première nation de Kingsclear** - Quatre techniciens ont participé à différents projets sur la rivière Nashwaak, à la pose de trappes rotatives hélicoïdales, à l'établissement de barrières de dénombrement à des fins d'évaluation, à la collecte d'échantillons sur les stocks géniteurs et à d'autres projets de recherche.

**Première nation de Tobique** – Un technicien a participé à un projet de recherche sur la rivière Tobique, notamment la pêche électrique, les trappes rotatives hélicoïdales et l'évaluation du programme d'élevage captif sur la rivière Tobique.



Équipage oeuvrant dans le cadre de la SRPA



Barrière de dénombrement sur la rivière Nashwaak

## **Région du Golfe**

Le budget total de fonctionnement de la région du Golfe pour la SRPA en 2004-2005 se chiffrait à 3 190 650 \$. Un supplément de 539 000 \$ a été fourni à cette région au titre du financement pour toutes éventualités de l'administration centrale pour procurer un accès au niveau commercial à la Première nation Malécite de Madawaska, ce qui a occasionné des dépenses finales pour la région de 3 729 650 \$.

Une somme 275 000 \$ a été fournie au Native Council of Prince Edward Island (NCPEI) dont un montant de 150 000 \$ a été affecté à des projets de cogestion et un autre de 125 000 \$ a été attribué pour l'accès de ce groupe à la pêche commerciale.

Une somme de 210 300 \$ a été fournie au New Brunswick Aboriginal Peoples Council (NBAPC) dont 135 300 \$ ont été consacrés à des projets de cogestion et un montant de 75 000 \$ a été affecté à ce groupe pour lui permettre un accès à la pêche commerciale.

Le solde, soit 2 705 350 \$ a été affecté à des ententes de cogestion passées avec 12 Premières nations.

### **Nombre d'ententes et niveau d'emploi**

En 2004-2005, des ententes au titre de la SRPA ont été signées avec le NCPEI et le NBAPC et avec 12 Premières nations dans la région du Golfe. En vertu de ces 14 ententes, 48 gardes-pêche autochtones ont été employés pendant 225 mois et 131 ont été employés pendant 765 mois dans le cadre de différents projets. En outre, sept personnes non-autochtones ont été employées par le NBAPC pour participer à la pêche commerciale.

**Accès commercial**

Une somme de 125 000 \$ a été affectée au retrait des permis et à la réparation d'un bateau pour le New Brunswick Aboriginal Peoples Council comme suit :

Engin de pêche du pétoncle	14 000,00 \$
Améliorations/réparations pour le bateau « Sak III »	77 820,65 \$
Paie définitif pour les améliorations/réparations pour le bateau « Sak III »	33 179,35 \$
<b>Total</b>	<b>125 000,00 \$</b>

Une somme de 75 000 \$ a été affectée à des réparations à un bateau, à des casiers et à un moteur pour le NCPEI, comme suit :

Réparations à un bateau	23 240,35 \$
Réparations à des casiers	29 242,88 \$
Salaires pour la construction des casiers	17 383,47 \$
Moteur hors bord de 30 c.v.	5 133,30 \$
<b>Total</b>	<b>75 000,00 \$</b>

Une somme de 539 000 \$ a été affectée à la Première nation Malécite de Madawaska pour lui permettre un accès à la pêche commerciale, comme suit :

Groupe de permis de pêche du homard	515 000,00 \$
Engins de pêche du crabe commun	24 000,00 \$
<b>Total</b>	<b>539 000,00 \$</b>

**Projets principaux*****Première nation de Pabineau***

Ce groupe a poursuivi ses activités annuelles dans le cadre du projet de valorisation du saumon sur la rivière Nepisiguit. Une barrière de dénombrement a été aménagée en juin 2004. Des saumons et des madeleineaux ont été dénombrés, pesés, et des échantillons d'écaïlle ont été prélevés lors de leur parcours vers la rivière Nepisiguit pour la fraie d'automne. En collaboration avec la Nepisiguit Salmon Association, des alevins ont été introduits à différents endroits dans le réseau de la rivière Nepisiguit.

La barrière de dénombrement a été démontée à la mi-octobre. En tout, 10 membres de la Première nation de Pabineau ont travaillé au projet de valorisation du saumon en 2004.

Dix techniciens des pêches autochtones ont été embauchés pendant quatre mois (17 semaines).

***Première nation d'Indian Island***

Le programme de gardes-pêche a été mis en œuvre cette année par la Première nation d'Indian Island. Sept gardes-pêche ont été embauchés pendant près de dix semaines, soit du 5 juillet au 10 septembre 2004.

Les fonctions de garde-pêche consistaient entre autres à aider à la préparation de la saison de pêche tout en prêtant un concours aux pêcheurs. Les gardes-pêche ont également effectués des patrouilles au large de Indian Island, de même que sur les lieux de pêche. Ils ont également supervisé l'ensemble des activités de pêche et ont participé à un projet d'aquaculture.

***Première nation de Tobique***

24 personnes ont été affectées pendant 13 semaines à différentes tâches, comme énoncé dans l'entente reliée à la SRPA.

D'après le plan de travail de la Stratégie, l'administration de l'entente portait sur la définition des besoins en formation des contrôleurs et du personnel technique, sur la coordination des données pertinentes, des cartes et de l'information technique. La Première nation de Tobique a informé le public sur tous les aspects, dans le cadre de présentations, de bulletins de nouvelle et de communications verbales touchant toutes les activités reliées à la Stratégie.

Neuf contrôleurs ont été embauchés pour effectuer des patrouilles sur la rivière adjacente au territoire de Tobique. Les fonctions de ces contrôleurs étaient très limitées par suite d'une absence de formation professionnelle pour assumer des postes de 2 à 8 heures en patrouillant sur la rivière et à bord d'un véhicule. Tous les filets maillants relevés ont été déclarés au Directeur des pêches et des mesures appropriées ont été prises. Il faut former ces personnes pour leur permettre d'assumer leurs fonctions efficacement.

Cinq techniciens de terrain ont été embauchés pour effectuer un relevé des ruisseaux et des cours d'eau et recueillir des données statistiques qui ont été fournies à la Direction des sciences de la région du Golfe. Une formation pratique a été donnée aux nouveaux participants au programme par l'entremise d'un technicien de terrain du MPO. Des barrières de dénombrement et des barrières à tacons ont été installées conformément aux normes du MPO par l'entremise du technicien de terrain. Des données ont été recueillies sur un certain nombre de cours d'eau et de rivières comme suit : rivière Tobique (17 emplacements), la rivière Saumon (3 emplacements), la rivière Shiketehawk (5 emplacements), et la rivière Kennebecasis (5 emplacements).

Outre les emplacements habituels de dénombrement repère, les techniciens de la Première nation de Tobique, dans le cadre d'une recherche concertée, ont étudié les taux de croissance des juvéniles de l'Atlantique.

Une formation supplémentaire destinée aux techniciens de terrain est vraiment nécessaire pour leur permettre d'assumer leurs fonctions efficacement.

Six personnes ont été embauchées pour enlever les débris et les résidus le long des rives de la rivière Tobique et pour entretenir la zone de Sunset Beach et installer des quais flottants.

### ***Première nation de Red Bank***

Dans l'ensemble, les activités liées aux pêches ont été une réussite cette année. Le niveau de participation de la communauté à la conservation et à la protection de cette ressource naturelle a été impressionnant. Les coordonnateurs des pêches, le chef et le conseil sont d'avis que le programme a atteint ses objectifs.

La pêche au filet-trappe a pris fin le 15 octobre 2004. La quantité totale de poissons capturés était la suivante : saumons : 299, madeleinaux : 866. Ceux qui pratiquent cette pêche l'ont fait sept jours par semaine. Leurs fonctions consistaient à tenir des registres des prises, à étiqueter les femelles, à distribuer le poisson aux membres de la communauté et à effectuer des travaux communautaires. Des travaux reliés aux sciences ont également été effectués, au besoin.

Le programme des gardes-pêche c'est bien déroulé, sans événement et problème majeurs. Selon les gardes-pêche, la formation devrait être une priorité pour assurer le bon déroulement du programme. Ils ont également effectué des patrouilles conjointes avec le MPO. Ils se préoccupaient surtout de l'habitat et du faible niveau de l'eau. Ils pensaient que l'évaluation devrait être effectuée par Environnement Canada.

Le projet d'amélioration communautaire a été combiné au projet de rétablissement de l'habitat et au projet de valorisation du poisson. Au cours de cette période, des équipes ont eu pour responsabilité d'effectuer les travaux suivants : participer à l'installation de filets-trappes, évaluation de ruisseaux et de rives, nettoyage des ruisseaux, des rives à Oxbow Park, nettoyage des environs du pavillon de Metepenagiag Outdoor Adventure, et enlèvement de résidus des principaux cours d'eau.



## **Région de Terre-Neuve-et-Labrador**

Les fonds autorisés pour la région de Terre-Neuve dans le cadre de la SRPA pour 2004-2005 se chiffraient à 1 770 000 \$, dont 870 000 \$ pour la cogestion et 900 000 \$ pour les fonds au titre du PTA. Au cours de l'exercice, la région a reçu une somme supplémentaire de l'administration centrale de 120 000 \$ en contribution pour la cogestion et 415 280 \$ pour le PTA, ce qui a donné une somme autorisée révisée de 2 305 280 \$. Une somme de 990 000 \$ a été affectée à la cogestion et des fonds de 1 315 280 \$ ont servi à financer les dépenses du PTA.

### **Nombre d'ententes et niveau d'emploi**

En 2004-2005, la région de Terre-Neuve-et-Labrador a passé des ententes au titre de la SRPA avec cinq groupes. Quatre ententes portaient sur la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles. Tous les groupes ont reçu des fonds pour leurs programmes de gardes-pêche autochtones et quatre groupes ont reçu des fonds pour le PTA.

Ces ententes ont donné de l'emploi saisonnier à 53 Autochtones. 37 ont été employés à titre de garde-pêche et 16 ont été employé dans d'autres secteurs de la gestion des pêches.

### **Accès commercial**

La région de Terre-Neuve a pu participer de façon active au Programme de transfert des allocations en 2004-2005.

Une somme de 1 315 280 \$ a été affectée au retrait des permis, aux engins et aux bateaux, comme suit :

Nation Innu	Permis aux entreprises aux engins fixes en zone semi-hauturière (65'-100') notamment pour la pêche de la morue de l'Atlantique, du flétan noir, du flétan de l'Atlantique, accès à des pêches avec mise en concurrence pour d'autres stocks, comme le crabe des neiges, la pêche temporaire de la crevette et du pétoncle	900 000 \$
Fédération des Indiens de Terre-Neuve	Matériel et engins de pêche	125 000 \$
Nation des Métis du Labrador	Matériel et engins de pêche	200 000 \$
Rivière Conne	Matériel et engins de pêche	90 280 \$
<b>TOTAL</b>		<b>1 315 280 \$</b>

### Projets principaux

#### ***La nation Innu du Labrador fait l'acquisition de sa première entreprise de pêche***

Cette nation représente près de 1 500 Inuit répartis en deux bandes au Labrador. En 2005, cette nation a fait l'acquisition d'un bateau de 98' pour la pêche de plusieurs espèces dans le cadre du PTA.

Il n'existe que neuf bateaux du genre dans cette catégorie dans la région atlantique du Canada et cette acquisition permettra à la nation Innu d'établir une présence marquante dans le secteur de la pêche commerciale et de lancer sa stratégie de développement des pêches pour établir une exploitation viable à l'année longue.

Le bateau est actuellement doté d'un permis de pêche de la crevette et du poisson de fond en zone hauturière, avec des allocations de morue, de flétan et de flétan noir. La Stratégie à long terme permettra aux bateaux, baptisé « Ueshuk » ce qui signifie « poisson plat » en Innu-aimun, de pratiquer une pêche sélective du flétan noir et du flétan commun cette saison et d'exploiter d'autres pêches au cours des années à venir.





« Ueshuk » - bateau de la Nation Innu du Labrador

## **Questions importantes pour la saison 2004-2005**

### **Initiative de mentorat en mer et Initiative de gestion des opérations de pêche**

Le 26 février 2004, le ministre des Pêches et des Océans a annoncé des ressources financières de 7 millions de dollars visant deux nouvelles initiatives en vue d'aider davantage les Premières nations visées par la décision *Marshall* rendue par la Cour suprême du Canada en 1999.

La première initiative, soit l'*Initiative de mentorat en mer*, vise à aider les pêcheurs des Premières nations admissibles à développer des compétences leur permettant de pêcher de façon sûre et efficace dans différentes pêches, et notamment à entretenir et à remplacer les bateaux en ayant recours aux services de mentors à bord des bateaux. Les Premières nations participantes élaborent des plans de formation pour déterminer les personnes admissibles à ce programme. Jusqu'à présent, 25 communautés collaborent à des plans de formation et 11 plans préliminaires sont en cours d'examen par le Comité consultatif technique. En outre, 20 communautés ont participé au programme d'entretien des bateaux et 192 bateaux ont été remisés pour l'hiver. Le MPO contribue en tout une somme de 6 millions de dollars, jusqu'au 31 mars 2008, dans le cadre d'une entente de partage des coûts échelonnés avec les communautés participantes.

La deuxième initiative, soit l'*Initiative de gestion des opérations de pêche* prévoit des ressources financières d'un million de dollars jusqu'au 31 mars 2008. Elle vise à aider les Premières nations à améliorer leurs pratiques de gestion de pêche.

Ces deux programmes permettront de voir à ce que les Premières nations sur la côte Est soient en mesure de profiter de l'accès prévu en vertu du PTA, de même qu'en vertu de l'Initiative d'après-*Marshall*.

## **Incidence des changements climatiques sur les pêches autochtones**

Les changements environnementaux et climatiques au niveau des océans dans le monde ont une incidence sur les pêches dans le Pacifique, dans l'Arctique et dans l'Atlantique. Des espèces aquatiques dans ces océans ressentent déjà des changements perceptibles, notamment chez les poissons plus petits et généralement plus faibles, et on constate une réduction de l'importance des stocks de poisson et des changements quant à leur déplacement. Les scientifiques s'entendent pour dire que les incidences sur le saumon, espèce extrêmement vulnérable à des changements peu perceptibles de la température dans leur environnement, sont également évidentes.

Outre les incidences d'un réchauffement global dans les trois océans, les équipes de recherche du MPO qui étudient la zone Nord-Est du Pacifique ont découvert que les couches océaniques mixtes au milieu de l'hiver à proximité de la surface, qui constituent la source de la plupart des matières nutritives qui alimentent le saumon en haute mer, sont de 25 p. 100 moins profondes qu'il y a 30 ou 40 ans. Les couches océaniques résultent du brassage des eaux froides et salées provenant des profondeurs et des eaux douces réchauffées par le soleil à proximité de la surface. Cela constitue un habitat idéal pour les organismes qui sont à la base du réseau alimentaire océanique. Ces dernières années, toutefois, le processus de brassage semble s'être atténué, probablement à cause d'une augmentation des précipitations à la surface des eaux. C'est pourquoi les concentrations de matières nutritives ont chuté énormément, d'où des poissons de taille plus petite, et de santé fragile.

Les incidences sur les espèces de poisson et les espèces aquatiques sont les suivantes :

- Une réduction des stocks disponibles pour la pêche;
- des contraintes imposées par les gouvernements pour la pêche de stocks menacés.

Ces répercussions peuvent influencer sur tous les pêcheurs, dans le secteur commercial, sportif ou autochtone, (et auront des incidences secondaires et tertiaires sur l'industrie de la transformation du poisson, sur les fournisseurs de matériel de pêche, etc.). Toutefois, pour bon nombre de petites communautés autochtones, la pêche est plus qu'un moyen de subsistance; il s'agit d'un mode de vie. Les négociations au cours de la fermeture de la pêche du coho en 1998 ont laissé entrevoir que les communautés autochtones ne pourront se réinstaller pour pouvoir « suivre le poisson », et également une forte réticence de leur part à envisager d'autres entreprises pour remplacer la pêche. La diminution des ressources aquatiques résultant des changements climatiques exercera sans aucun doute des contraintes sur la base socio-économique de bon nombre de communautés autochtones.

En outre, au cours de cette période de fermeture en 1998, un certain nombre de communautés autochtones ont prétendu qu'on leur demandait de régler un problème créé par des décisions prises par le gouvernement du Canada, et que par conséquent ce gouvernement ne s'était pas acquitté de ses responsabilités fiduciaires. Cette situation pourrait amener des difficultés pour la gestion des pêches en cas de déclin marqué ou de disparition des ressources aquatiques exploitables. Étant donné ces préoccupations, il serait utile pour le MPO d'entreprendre, le plus tôt possible, la planification d'une approche pour les pêches autochtones au cours d'une période de diminution de l'abondance des stocks.